

Projet de Programme national FSE+ 2021-2027

3e version (provisoire - en attente de validation) - Novembre 2020

Priorité 1/ Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus

Objectif spécifique 7 : favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi	<ul style="list-style-type: none"> a. Actions visant à permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes en recherche d'emploi ainsi que l'articulation de l'accompagnement professionnel et social b. Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive c. Actions visant à soutenir le développement de l'insertion par l'activité économique d. Actions favorisant l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des personnes souffrant d'une maladie de longue durée e. Appui à l'acquisition des compétences clés (principalement à Mayotte et à St Martin, ou selon les lignes de partage régionales)
Objectif spécifique 10 : Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants	<ul style="list-style-type: none"> a. Actions visant à lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale des individus (y compris accès aux droits et remobilisation) b. Actions visant à soutenir l'accès au logement

Priorité 2/ Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes ainsi que l'intégration sociale et éducative des enfants

Objectif spécifique 1 : améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale	<ul style="list-style-type: none"> a. Actions visant à favoriser l'insertion des jeunes, y compris des mineurs, sur le marché de l'emploi b. Actions visant à renforcer l'alternance et l'apprentissage
Objectif spécifique 5 : promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous	<ul style="list-style-type: none"> a. Actions visant à soutenir la réussite des élèves et des étudiants b. Prévention et lutte contre le décrochage dans le primaire, le secondaire et l'enseignement supérieur
Objectif spécifique 10 : Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants	<ul style="list-style-type: none"> a. Actions visant à garantir l'égalité des chances et l'accès aux droits (santé, éducation...) pour tous les enfants et les jeunes, notamment les plus vulnérables b. Prévenir les violences domestiques et les abus ciblant les enfants et les adolescents c. Prise en charge et accompagnement social des mineurs non-accompagnés et des enfants/adolescents vivant dans des camps

Priorité 3/ Appuyer les entreprises dans l'anticipation et la gestion des mutations économiques, développer les compétences des salariés et la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle

Objectif spécifique 6 : promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> a. Actions visant à accompagner les mutations économiques, notamment liées aux transitions écologique et numérique et la formation continue des actifs occupés b. Formation des salariés licenciés économiques éligibles au CSP
Objectif spécifique 3 : promouvoir la participation des femmes au marché du travail, un meilleur équilibre entre travail et vie privée, y compris l'accès à des services de garde d'enfants ou de personnes dépendantes	<ul style="list-style-type: none"> a. Actions visant à l'égalité professionnelle et salariale, la mixité des métiers, la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les discriminations en entreprise b. Actions visant à faciliter l'articulation des temps de vie
Objectif spécifique 3 bis : Promouvoir un environnement de travail sain, bien adapté et équipé contre les risques pour la santé, l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise au changement et au vieillissement actif et en bonne santé	<ul style="list-style-type: none"> a. Actions visant à améliorer la qualité de vie et la santé au travail b. Actions visant à favoriser le vieillissement actif et le maintien en fonctions des salariés en situation de handicap ou victimes de maladies chroniques

Priorité 4 – Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation, d'orientation, de formation et renforcer les compétences des DE

Objectif spécifique 4 : améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques	<ul style="list-style-type: none"> a. Actions de renforcement des capacités et de formation des équipes éducatives b. Développement de l'école inclusive, lutte contre toutes les discriminations, lutte contre le harcèlement scolaire c. Appui à l'orientation des élèves, des jeunes, des actifs à Mayotte et à St Martin
Objectif spécifique 6 : promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> a. Formation professionnelle des demandeurs d'emploi à Mayotte et à St Martin

Priorité 5 – Développement de l'offre de service en faveur de l'accès à l'emploi via l'appui à l'ESS, à la création d'entreprise et aux plateformes associatives (têtes de réseau nationales et inter-régionales principalement)

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale	<ul style="list-style-type: none"> a. Actions d'appui au réseau national en faveur du renforcement de l'économie sociale et solidaire et de la création d'entreprises b. Appui à la structuration des associations, notamment dans la capacité à monter des projets européens c. Dispositifs locaux d'accompagnement. d. Actions de soutien à la création d'entreprise à Mayotte et à St Martin
--	--

Priorité 6 – Aide matérielle aux personnes les plus démunies

Objectif spécifique 11 : lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle aux personnes les plus démunies	<ul style="list-style-type: none"> a. Appui aux initiatives locales d'assistance alimentaire complémentaire des marchés d'approvisionnement nationaux (réserve aux départements d'outre-mer) b. Assistance matérielle hors aide alimentaire
---	--

Priorité 7 – Favoriser l'innovation sociale et l'essai de dispositifs innovants

Possibilités d'actions sur l'ensemble des OS inscrits dans le programme.	<ul style="list-style-type: none"> a. Actions en faveur de l'innovation sociale b. Actions d'extension d'approche innovatrices expérimentées à petites échelles
---	---

Priorité 8 – Accompagnement social de la transition écologique dans les départements éligibles au FTJ

Fonds de transition Juste	<ul style="list-style-type: none"> a. Développement des compétences et actions de reconversion des salariés dans le cadre des plans de transition juste b. Insertion des demandeurs d'emploi et inclusion des personnes les plus vulnérables des zones ciblées par les plans de transition juste
----------------------------------	--